

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 516

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Blairy, M. Cabrolhier, M. Chenu, Mme Dogor-Such, Mme Loir,
Mme Martinez, M. Meizonnet et M. Taché de la Pagerie

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« interdire la tauromachie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, la proposition de loi vise à interdire toutes les courses de taureaux. La corrida n'étant qu'une composante de la tauromachie, le titre choisit par les signataires de la PPL est trompeur.

Cet amendement propose donc de renommer le titre de la proposition de loi afin de refléter qu'elle vise à interdire la tauromachie en France.